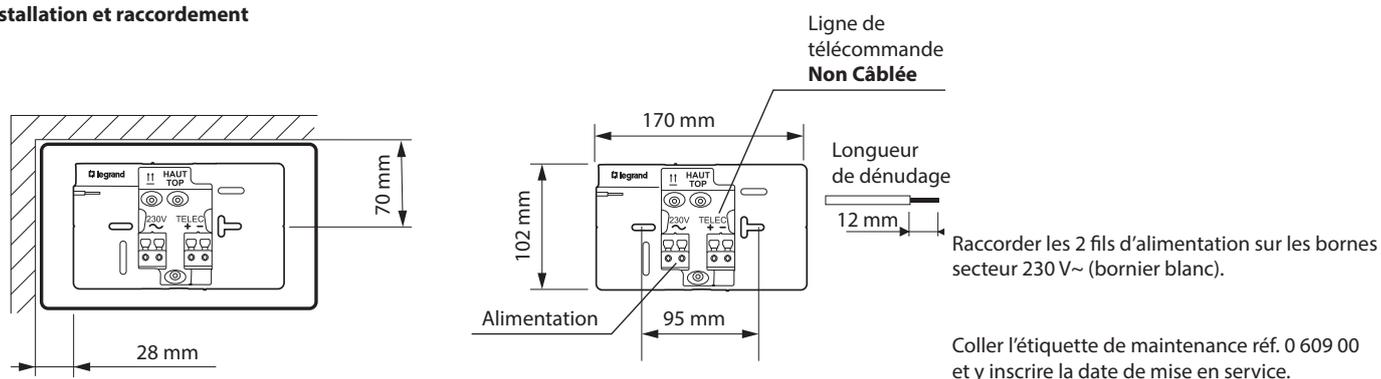
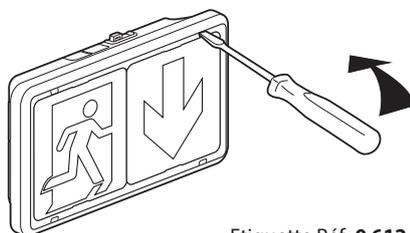


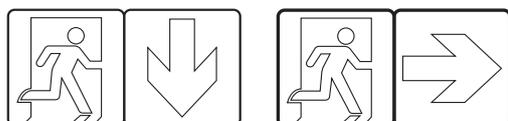
Installation et raccordement



Mise en place du pictogramme Réf: 0 612 10



Étiquette Réf: **0 612 10** non livrée avec le produit



Sécabilité de l'étiquette de signalisation pour choisir le sens d'évacuation.

Caractéristiques techniques

La source lumineuse de ce luminaire n'est pas remplaçable.
Lorsque la source lumineuse atteint sa fin de vie, le luminaire entier doit être remplacé.

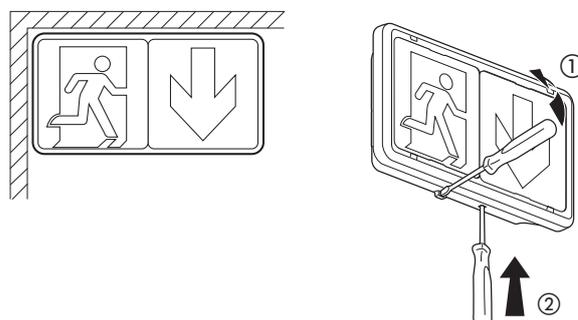


IP 43 - IK 07

Désignation	Référence	Type	Lumens	Consommation
LSC Evacuation	0 628 15	24 VDC	45 lm	1,5 W
LSC Evacuation	0 629 15	48 - 220 VDC	45 lm	1,1 W
		230 VAC		1,1 W - 3 VA
LSC Ambiance	0 628 45	24 VDC	400 lm	4,1 W
LSC Ambiance	0 629 45	48 - 220 VDC	400lm	5,5 W
		230 VAC		5,5 W - 12 VA

Pour limiter l'impact de votre installation sur l'environnement et réduire votre facture d'énergie et de maintenance, il convient de faire fonctionner l'éclairage de sécurité d'ambiance en mode non permanent.

Démontage du luminaire



 **Consignes de sécurité :**

Ce produit doit être installé conformément aux règles d'installation et de préférence par un électricien qualifié.

Une installation incorrecte et/ou une utilisation incorrectes peuvent entraîner des risques de choc électrique ou d'incendie. Avant d'effectuer l'installation, lire la notice, tenir compte du lieu de montage spécifique au produit. Ne pas ouvrir, démonter, altérer ou modifier l'appareil sauf mention particulière indiquée dans la notice.

Tous les produits **Legrand** doivent exclusivement être ouverts et réparés par du personnel formé et habilité par **Legrand**. Toute ouverture ou réparation non autorisée annule l'intégralité des responsabilités, droits à remplacement et garanties. Utiliser exclusivement les accessoires de la marque **Legrand**.



Ce symbole indique qu'en fin de vie, le produit doit être collecté séparément des autres déchets et remis à un centre de collecte agréé dans le respect des normes et dispositions légales en vigueur dans les pays de l'UE, pour prévenir les effets indésirables sur l'environnement et la santé des personnes.

L'élimination abusive du produit est passible des sanctions prévues par la loi. Il est recommandé de s'assurer que dans le pays où le produit est utilisé, ce dernier est soumis aux réglementations WEEE/DEEE.